



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

FACULTÉ DE MÉDECINE

UDREM / CMU - rue Michel-Servet 1 | CH-1211 Genève 4
Tél. 022 702 51 23 | Fax 022 372 70 02

Programme des Années Cliniques
Comité du programme des Années Cliniques

Genève, le 19 décembre 2005

Ligne directe: +41 22 379 59 43
Fax: +41 22 379 51 22
E-mail: nathalie.carrieu@medecine.unige.ch

05-06/comité/pv113/car/AP

A. Andreoli, E. Antonelli, F. Assal, Ch.-R. Bader, J.-F. Balavoine, L. Berheim, L. Borradori, B. Brinkley, L. Buhler, J.-L. Carpentier, F. Clergue, Ph. Cottet, Fl. Demaurex, J. Desmeules, G. Donati, Ph. Dussoix, J.-F. Egger, S. Fernandez, A. Galetto, J.-M. Gaspoz, M. Gerbase, A. Gervaix, P. Giannakopoulos, O. Giroud, G. Gold, T. Harding, Ph. Huber, J.-P. Humair, O. Irion, M. Izycka, P. Jallon, M. Kos, B. Leuthold, P. Loubeyre, M. Louis-Courvoisier, M. Louis-Simonet, J. Maillard, A. Mauron, Ch. Meier, G. Mentha, F. Muller, M. Nendaz, A. Perrier, R. Peter, J. Philippe, V. Piguët, M. Richter, B. Roche, L. Rubbia-Brandt, A. Safran, P. Schaefer, H. Stalder, B. Vermeulen, C. Viloz, N. Vu.

Reçoivent le PV pour information :

Ph. Chastonay, A. Guillaume, J. Jacquet, R. La Harpe, C. Layat, M. Pernod, Ph. De Moerloose, J.-H. Saurat, F. Geoffroy, C. Pereira

Comité des Années Cliniques

Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2005, 12h30

Présents : F. Assal, L. Borradori, B. Brinkley, Ph. Dussoix, J.-F. Egger, A. Galetto, J.-M. Gaspoz, F. Geoffroy, G. Gold, A. Guillaume, J.-P. Humair, J. Jacquet, P. Jallon, M. Louis-Courvoisier, M. Louis-Simonet, Ch. Meier, M. Nendaz, A. Perrier, B. Vermeulen, C. Viloz, N. Vu.

REMARQUE SUR LE PV DE LA SÉANCE DU COMITÉ DU 14 OCTOBRE 2005 :

Le procès-verbal est accepté sans modification avec remerciements à son auteur.

AMC NEUROLOGIE : PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'AMC ET DU SYSTÈME

« UN ÉTUDIANT/UN TUTEUR »

(Pr P. Jallon – Dr F. Assal)

Un débriefing entre les enseignants de l'AMC de Neurologie a permis d'identifier chez les étudiants, des lacunes dans le déroulement et la pratique de l'examen neurologique.

Après une réflexion au sein de l'AMC, il a été décidé d'introduire un enseignement en milieu clinique de 2 heures par semaine, de type 1 tuteur / 1 étudiant.

Les étudiants devront prendre contact directement avec le tuteur qui leur sera attribué lors de la séance d'information en début d'AMC.

Ce projet devrait permettre à chaque étudiant d'effectuer un examen neurologique sous la supervision d'un enseignant, de favoriser le contact direct des étudiants avec les patients et d'intégrer une activité visant à promouvoir l'autonomie en obligeant les étudiants à avoir une participation active au sein de la clinique.

Les inconvénients d'un tel projet résident dans la disponibilité des étudiants et des enseignants, dans la disponibilité des salles d'enseignement et d'examen et dans le risque d'avoir un enseignement de qualité très tuteur dépendant.

La mise en place de cette activité se fera dès janvier 2006 avec le soutien du Comité des années cliniques.

Il est demandé aux responsables de l'AMC de Neurologie de définir avec précision l'objectif des rencontres 1 tuteur / 1 étudiant, d'établir un référentiel contenant les items d'un examen clinique neurologique type et afin d'éviter un éventuel échec, d'organiser une brève formation pour les enseignants de neurologie. Cette formation se fera avec l'aide du Dr M. Nendaz.

Le Pr Jallon et le Dr Assal sont invités à venir présenter le bilan de l'activité lors d'un prochain Comité cliniques courant printemps 2006.

STAGE AU CABINET MEDICAL : DISCUSSION

(Dr Ph. Dussoix)

Présentation par le Dr Ph. Dussoix du projet de Stage Pilote au cabinet médical nouvelle version.

Lors de la présentation du projet première version, le Comité avait émis le souhait qu'une réflexion soit entamée sur les points suivants :

- ❖ La formation des formateurs du stage
- ❖ L'évaluation du stage
- ❖ Un contenu théorique en lien avec un cadre de références standardisées

L'idée était de définir « un cadre » à cet enseignement afin d'augmenter la qualité de la formation et d'en faire un modèle exportable.

La présentation du Dr Philippe Dussoix ainsi qu'un rapport de réflexion sur les items précités sont annexés au procès-verbal.

Le Pr A. Perrier est très impressionné par le travail accompli et la qualité du projet nouvelle mouture.

Cette expérience pilote est d'une grande importance pour l'avenir du stage et sera suivie avec un grand intérêt par l'ensemble du Comité clinique.

INFORMATIONS DIVERSES

1. N.Vu annonce le futur non remboursement par Berne des examinateurs intra-muros (HUG et faculté) des examens fédéraux finaux. Pour Genève, les heures des examinateurs seront prises en compte par les crédits « Mimosa ».
2. Vers 2008, introduction de la nouvelle loi LPMéd avec un changement dans le système des examens fédéraux. Dans cette optique l'OFSP a demandé à chaque faculté de médecine Suisse de faire une projection budgétaire pour mettre sur pieds leur programme d'examen / d'évaluation intrafacultaire.

N. Vu pense qu'il serait utile d'avoir une séance entre le Comité des examens cliniques et le Comité du programme des années cliniques afin de réfléchir sur des éventuels modèles d'évaluation des étudiants intrafacultaire dans les années cliniques et d'en déduire un budget approprié.

Avant d'entamer d'agender une réunion entre les deux Comités A. Perrier propose à ce que N. Vu informe le Comité des années cliniques de l'état des lieux du projet du futur examen fédéral.

Cette présentation sera agendée au Comité des années cliniques du vendredi 27 janvier 2006.

3. Le Dr M. Gerbase a présenté à la Commission de l'Enseignement une étude sur l'évaluation des AMC par les étudiants, moyenne des années 1997-1998 à 2003-2004. Cette étude montre entre autre une évolution à long terme du nombre de patients vus par les étudiants par AMC.

Nombre de patient vu par AMC :

Chirurgie	10 patients
Pédiatrie	5-7 patients
Médecine Interne	15 patients
Gynécologie-Obstétrique	4 patients
Médecine Communautaire	5 patients
Urgences	8 patients
Psychiatrie	5 patients
Dermatologie	8 patients
ORL	6 patients
Neurologie	8 patients

Dans le cadre de la nouvelle procédure d'accréditation prévue en avril 2006, le Pr. A. Perrier souhaite savoir si les chiffres concernant le nombre de patient vu par les étudiants par AMC sont représentatifs ou non de ce qui se passe en clinique.

Le Pr A. Perrier demande à chaque responsable d'AMC de décrire toutes les opportunités que les étudiants ont de voir un patient. Une réponse est souhaitée pour le 10 janvier 2006. La même demande est adressée aux étudiants via les représentants de volée présents à la séance du Comité. Pour rappel, l'accréditation est un contrôle de qualité qui évalue notamment les structures de pilotage de l'enseignement et vérifie la pertinence générale de l'enseignement, d'où l'importance de cette démarche autocritique.

Professeur A. Perrier
Président du Comité de programme des années cliniques